



Extrait du registre des délibérations

Conseil communautaire du 28 mars 2019

n° 067-19 C

Objet : *RD - Parc d'activités économiques de Bissy-Erier (site des Fontanettes 2) - Demande adressée à l'Etablissement public foncier local de céder un lot de foncier à la Ville de Chambéry, sur proposition de Chambéry-Grand Lac Economie*

- date de convocation le 22 mars 2019
- nombre de conseillers en exercice : 82

L'an deux mille dix-neuf, le jeudi vingt-huit mars à dix-neuf heures quinze, les membres du Conseil communautaire de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à Challes-les-Eaux, espace Bellevarde, sous la présidence de Xavier Dullin, président de Grand Chambéry.

- étaient présents : 59

Aillon-le-Jeune	Emmanuelle Andrevon
Aillon-le-Vieux	Christian Gogny
Arith	Pierre Gerard
Barberaz	David Dubonnet - Yvette Fetaz
Barby	Catherine Chappuis
Bassens	
Bellecombe-en-Bauges	Jean-Luc Berthalay
Challes-les-Eaux	Julien Donzel
Chambéry	Josiane Beaud - Driss Bourida - Françoise Bovier-Lapierre - Aloïs Chassot - Nathalie Colin-Cocchi - Michel Dantin - Jean-Claude Davoine - Xavier Dullin - Henri Dupassieux - Marie-José Dussauge - Mustapha Hamadi - Muriel Jeandet - Delphine Julien - Sylvie Koska - Bernadette Laclais - Claudette Levrot-Virot - Françoise Marchand - Christian Papegay - Pierre Perez - Patrick Roulet - Isabelle Rousseau - Jean-Pierre Ruffier - Walter Sartori
Cognin	Jean-Pierre Beguin - Suzanne Boucher - Florence Vallin-Balas
Curienne	
Doucy-en-Bauges	Marie Perrier
Ecole	Annick Bonniez
Jacob-Bellecombette	Brigitte Bochaton
Jarsy	Pierre Duperier
La Compôte	
La Motte-en-Bauges	
La Motte-Servolex	Luc Berthoud - Christiane Boisselon - Denis Callewaert - Pascal Mithieux - Anne Routin
La Ravoire	Frédéric Bret - Marc Chauvin - Jean-Michel Picot - Françoise Van Wetter
La Thuile	Dominique Pommat
Le Châtelard	Pierre Hemar
Le Noyer	
Les Déserts	Michel André
Lescheraines	
Montagnole	Jean-Maurice Venturini
Puygros	
Saint-Alban-Leyse	Michel Dyen
Saint-Baldoph	Christophe Richel
Saint-Cassin	
Sainte-Reine	
Saint-François de Sales	Maryse Fabre
Saint-Jean-d'Arvey	Bernard Januel
Saint-Jeoire-Prieuré	Jean-Marc Léoutre
Saint-Sulpice	Louis Caille
Sonnaz	Daniel Rochaix
Thoiry	
Vérel-Pragondran	
Vimines	Lionel Mithieux

- conseillers excusés ayant donné pouvoir : 15

de Philippe Bard à Aloïs Chassot - de Céline Barniaudy à Michel Dyen - de Jean-Benoît Cerino à Bernadette Laclais - de Jean-Pierre Coendoz à Dominique Pommat - de Christine Dioux à Christian Papegay - de Jean-Pierre Fressoz à Pierre Hemar - de Daniel Grosjean à Julien Donzel - de Anne Manipoud à Driss Bourida - de Dominique Mornand à Isabelle Rousseau - de Benoît Perrotton à Jean-Maurice Venturini - de Dominique Saint-Pierre à Muriel Jeandet - de Bruno Stellian à Brigitte Bochaton - de Alain Thieffinat à Sylvie Koska - de Alexandra Turnar à Xavier Dullin - de Sylvie Vuillemet à Luc Berthoud

- conseillers excusés : 8

François Blanc - Stéphane Bochet - Albert Darvey - Philippe Dubonnet - Jérôme Esquevin - Philippe Gamen - Luc Meunier - Damien Regairaz

GRAND CHAMBERY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex
04 79 96 86 65 - grandchambery.fr - @GrandChambery - cmag-agglo.fr

Conseil communautaire du 28 mars 2019

délibération n° 067-19 C

objet **RD - Parc d'activités économiques de Bissy-Erier (site des Fontanettes 2) - Demande adressée à l'Etablissement public foncier local de céder un lot de foncier à la Ville de Chambéry, sur proposition de Chambéry-Grand Lac Economie**

Alain Thieffenat, conseiller délégué chargé de l'économie, de la requalification des parcs d'activités et des pépinières d'entreprises, expose qu'en juin 2017, la société Owens Corning Vetrotex a proposé à Grand Chambéry, au titre de sa compétence développement économique, la cession d'un foncier contigu à ceux précédemment acquis, au 130 avenue des Follaz à Chambéry.

Compte tenu de l'intérêt économique d'implanter des activités créatrices d'emploi et de valeur ajoutée, l'Etablissement public foncier local (EPFL) a été saisi pour acquérir et porter ce foncier pour le compte de la collectivité. Ce tènement représentait une superficie de 12 827 m² et a été acquis au prix de 62 euros HT/m², soit un montant total de 795 274 euros HT.

L'EPFL a par la suite conclu la convention d'intervention et de portage relative à ce foncier avec le syndicat mixte Chambéry-Grand Lac Economie créé en juillet 2017 et à qui Grand Chambéry et Grand Lac ont transféré leur compétence économique.

Par délibération de Chambéry-Grand Lac Economie n° C 18-67 du 14 novembre 2018, l'EPFL a été sollicité pour acquérir un foncier complémentaire de 2 000 m² contigu aux 12 827 m², afin de permettre une densification de ce site.

Un travail de recomposition foncière a été engagé par le syndicat mixte afin d'aménager ce tènement de plus de 14 000 m² et permettre sa commercialisation. Plusieurs lots ont été créés, dont un d'une superficie d'environ 6 552 m², cadastré section AH n° 160-155p et 157p (voir plan en annexe).

Parallèlement, Chambéry-Grand Lac Economie a été sollicité par la Ville de Chambéry qui souhaite acquérir ce lot afin de développer deux bâtiments qui seront utilisés par l'académie de handball et qui seront constitués :

- d'un gymnase d'environ 2 128 m² de surface de plancher,
- et d'un bâtiment de services en R+2, d'environ 1 741 m², qui accueillera des bureaux, services et des logements pour le personnel de l'académie.

Chambéry-Grand Lac Economie ne pouvant pas être adhérent de l'EPFL au vu de son statut de syndicat mixte et ne pouvant de ce fait pas décider de la cession d'un lot sans accord préalable d'un de ses deux membres (Grand Chambéry ou Grand Lac), il convient que Grand Chambéry sollicite l'EPFL pour que le lot d'environ 6 552 m soit cédé à la Ville de Chambéry.

Il est demandé que cette cession intervienne au prix d'acquisition par l'EPFL, soit 62 euros HT/m². Ce prix sera augmenté des frais de portage de l'EPFL.

Conformément à la convention d'intervention et de portage foncier conclue entre l'EPFL et Chambéry-Grand Lac Economie du 16 octobre 2018, les recettes de cette vente seront au terme de la convention reversées au syndicat mixte par l'EPFL.

Vu les statuts de Grand Chambéry,

Le Conseil communautaire de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Article 1 : sollicite l'EPFL de la Savoie pour céder un foncier à la Ville de Chambéry d'environ 6 552 m² situé sur le site des Fontanettes 2, sur la commune de Chambéry, cadastré section AH n° n° 160-155p et 157p,

Article 2 : précise que cette cession par l'EPFL interviendra au prix de 62 euros HT/m²; soit un montant total prévisionnel de 406 224 euros HT. Ce prix sera augmenté des frais de portage par l'EPFL,

Article 3 : précise que conformément à la convention d'intervention et de portage foncier conclue entre l'EPFL et le syndicat mixte, les recettes de cette vente seront à terme reversées à Chambéry-Grand lac Economie.

le président,
Xavier Dullin

Accusé de réception - contrôle de légalité

Nature de l'acte : Délibération

Numéro attribué à l'acte : 067-19 C

Objet de l'acte : RD - Parc d'activités économiques de Bissy-Erier (site des Fontanettes 2) - Demande adressée à l'Etablissement public foncier local de céder un lot de foncier à la Ville de Chambéry, sur proposition de Chambéry-Grand Lac Economie

Thème Préfecture : 3 - Domaine et patrimoine 1 - Acquisitions 3 - Acquisitions immobilières supérieures à 180 000 euros

Date de l'acte : 28 mars 2019

Annexe(s) : Annexe

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20190328-lmc1H21889H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H21889H1

Date de transmission en Préfecture : 08 avril 2019

Date de réception en Préfecture : 08 avril 2019